

pemsa[®]
Human Resources



Gestionnaire de talents
www.pemsa.com free call 0800 811 011

Cadres	10 à 12	Arts et métiers	23 à 24
Finance/Comptabilité	12 à 13	Vente/Représentation	24 à 26
Banque/Assurance	13	Enseignement	26
Apprentissage	13	Commerce/Administration	26 à 27
Industrie/Ingénierie	13 à 16	Emplois divers	27 à 28
Restauration/Hôtellerie	15 à 16	Petites annonces	29
Médical, paramédical et social	16 à 19		
Informatique/Télécoms	19	Formation	
Marketing/Communication	20	Une nouvelle filière à temps partiel dans la technique des bâtiments	30
Bâtiment/Construction	20 à 23		

300 NOUVELLES OFFRES CHAQUE JOUR

TROUVEZ LE JOB QUI VOUS CONVIENT.

jobup.ch
N°1 en Suisse romande

24 Emploi

Spécial
Vallée de Joux

421 OFFRES

L'horlogerie combière est en pleine reprise

A la vallée de Joux, la prochaine statistique de l'emploi devrait montrer des chiffres semblables à ceux de 2008

Frédéric Ravussin

En termes d'emplois, l'exception cantonale est nichée au cœur du Jura. La vallée de Joux présente en effet la particularité de compter davantage de postes de travail que d'habitants. Soit 6500 âmes et... 6600 emplois (voir infographie).

Cette enviable statistique, la combe nord-vaudoise la doit à son savoir-faire horloger. Plus de 5000 personnes ont trouvé une activité professionnelle chez Audemars Piguet, Jaeger-LeCoultre, Blancpain, Breguet ou auprès de petits ateliers. Un chiffre appelé à progresser, à en croire les annonces qui fleurissent dans les différents suppléments «emploi» romands.

La crise est bien derrière

La crise économique semble bel et bien derrière. «C'est vrai, nous sommes aujourd'hui en pleine reprise», confirme Audrey Barlet, responsable du recrutement chez Audemars Piguet. Et s'ils ont pour cadre l'univers horloger, les postes à repousser ne concernent pas que la partie «manufacture» des entreprises, mais touchent égale-



Les entreprises horlogères combières, comme Jaeger-LeCoultre, ont oublié la crise de 2008 et engagé du personnel. MICHEL DUPERRÉ

ment les départements annexes, telles la vente, les ressources humaines ou encore l'administration.

«Il ne faut pas oublier que s'ils se concentrent essentiellement dans les branches microtechniques, les emplois offerts par la vallée de Joux sont multiples», tient à rappeler Eric Duruz, directeur de l'Association pour le développement des activités économiques de la vallée de Joux. Une affirmation que le directeur de l'Ecole technique locale, Lucien Bachelard, confirme: «Les grandes entreprises sont généralement fières d'annoncer qu'elles comptent en leur sein une quarantaine de professions

différentes qui s'échelonnent entre l'horloger praticien et le designer en passant par l'employé de commerce et le bijoutier.»

Cette école, qui fête cette année les 110 ans de sa création, sera l'invitée de la Société industrielle et commerciale de la vallée de Joux lors du Comptoir combien qui débute aujourd'hui au Sentier. L'occasion pour les visiteurs, mais particulièrement les jeunes en fin de scolarité, de prendre connaissance des diverses possibilités de formation qui y sont possibles.

Evidemment en lien avec les industries horlogères, il est possible d'y apprendre quatre métiers:

horloger praticien, dessinateur-constructeur en microtechnique, bijoutier et micromécanicien. «C'est dans cette dernière branche qu'il y a le plus de places à prendre. Sans doute parce que les jeunes associent encore l'image du mécanicien à celle du cambouis. Or, ce n'est pas du tout le cas, il est ici question de travailler sur des machines à commande numérique», souligne le directeur.

Sensibles à la formation, les entreprises disposent parfois de leur propre centre pour les jeunes et offrent aussi différentes possibilités de reconversions professionnelles.

La chronique du spécialiste

Oser recruter son employeur!

Françoise Piron
Directrice
del'Association
Pacte



En recherche d'emploi, lorsque nous parvenons enfin à décrocher un rendez-vous, il y a de quoi être intimidé. Nous avons le sentiment que face au recruteur, nous allons subir sa loi.

Pourtant, au bout du compte, c'est vous qui décidez de finaliser ou non votre engagement. Réfléchissez à l'état d'esprit que vous voulez adopter avant de vous présenter. Choisir de subir un entretien ou de se positionner en partenaire. Alors, pourquoi ne pas devenir le recruteur de votre future entreprise?

Il est important de ne pas se restreindre au cahier des charges de la fonction proposée, mais de bien comprendre l'univers dans lequel vous allez évoluer. L'entreprise visée doit correspondre à vos valeurs et

vous donner l'envie de vous y projeter. Pour ce faire, n'hésitez pas à utiliser l'entretien d'embauche comme un outil pour récolter toutes les informations nécessaires à votre projet professionnel.

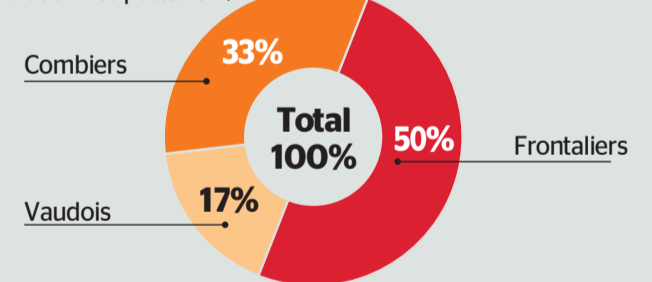
Pour vous aider à mieux cerner si l'entreprise vous correspond, n'hésitez pas à poser des questions. Les classiques: quels sont les défis de cette entreprise pour les cinq prochaines années? Quelles réalisations ont-ils à leur actif et de quoi sont-ils particulièrement fiers? Les pratiques: l'horaire libre, le temps partiel ou l'annualisation du temps de travail est-il envisageable? Les avant-gardistes: les possibilités de travail à domicile, les congés parentaux, les possibilités de temps partiel pour les hommes?

Il ne s'agit pas de faire peur à son éventuel futur employeur, mais de garder à l'esprit que si vous devez convaincre le recruteur, l'entreprise doit aussi vous convaincre!

www.pacte.ch

Emplois à la vallée de Joux

6600 emplois, dont 5200 au sein des entreprises horlogères
Répartition des postes en %



X.DD/SCRIS - Statistiques 2008

Le passé du candidat dans le collimateur

L'œil du pro

Marianne Favre Moreillon
Directrice
Droit Actif



L'employeur peut-il sans autre exiger un extrait du casier judiciaire ou un extrait des poursuites? Ces documents ne tombent-ils pas plutôt sous la protection des données personnelles? La protection des données, voilà un terme bien en vogue. Reste à savoir ce qu'il implique pour l'employeur qui veut s'enquérir de la situation financière ou des antécédents judiciaires du candidat.

Pas de secrets pour le patron

Lors de l'entretien d'embauche,

l'employeur peut poser toutes les questions en rapport direct avec l'aptitude du candidat à satisfaire aux exigences du poste. Ainsi, il peut s'enquérir de la formation, du parcours, des ambitions professionnelles du candidat. A l'inverse, les questions qui portent atteinte à la sphère privée et sont sans lien avec les rapports de travail sont illicites. Il peut toutefois arriver qu'une question personnelle, a priori interdite parce que sans lien avec les rapports de travail, puisse s'avérer justifiée.

Pour que la confiance règne

Les questions de l'employeur relatives à la situation financière du candidat, notamment à ses revenus personnels, à sa fortune ainsi qu'à son endettement éventuel, n'ont en principe pas lieu d'être. Cependant,

il existe des postes pour lesquels un rapport de confiance accru entre l'employeur et ses collaborateurs est indispensable. La pratique l'admet généralement dans les banques, les assurances, les sociétés financières, les fiduciaires ou encore pour les collaborateurs appelés à manipuler des valeurs patrimoniales dans le cadre de leurs fonctions. Dans de tels cas, il est parfaitement justifié d'exiger une attestation de l'Office des poursuites et faillites.

Antécédents judiciaires

A la situation financière du candidat s'ajoutent les éventuels antécédents judiciaires de ce dernier. En effet, l'employeur a bien souvent besoin d'éclaircir ces deux points avant de pouvoir faire une confiance aveugle à son futur collaborateur. Selon l'emploi en cause,

notamment un employé de banque, un chauffeur de transport public ou encore un agent de sécurité, il est admissible de questionner le candidat quant à ses antécédents judiciaires. Cela se justifie par le lien direct et objectif reliant les éventuelles poursuites pénales aux professions en question. Le cas échéant, le candidat se doit même d'en parler spontanément à l'employeur.

Droit à l'oubli

Ainsi, l'employeur a, selon l'emploi à pourvoir, le droit d'exiger un extrait du casier judiciaire. Lorsque les condamnations ont été radiées du casier judiciaire, la personne concernée bénéficie toutefois du droit à l'oubli et n'a pas à les mentionner.

www.droitactif.ch

Le chiffre

580

C'est le nombre de participants à la 17e édition du Congrès du management de projet qui s'est achevée à l'Université de Lausanne. Durant deux jours, les participants ont eu l'opportunité de se former et de s'informer sur un management plus responsable. Cette édition a fait la part belle à la nouveauté. Sur les 44 formations au programme, 32 ont été proposées pour la première fois. Selon les organisateurs, «les conférences ont apporté les réponses sur le contenu, les potentialités et les répercussions du management responsable sur les projets menés au quotidien». L'édition 2012 est d'ores et déjà agendée les 11 et 12 avril 2012. JFK

Psychisme
Un employé sur quatre malade

Un employé sur quatre souffre au cours de sa carrière de problèmes psychiques qui influencent négativement son travail. Pour les employeurs, la solution est pratiquement toujours le licenciement alors qu'ils pourraient chercher de l'aide auprès des experts de l'assurance-invalidité. Dans les petites entreprises où les gens se connaissent bien, la proportion d'employés à problèmes se monte même à un sur deux, selon une étude pilote conduite dans les deux Bâles et présentée mardi. Celle-ci a pour but de faire la lumière sur un phénomène méconnu et d'aider les employeurs qui y sont confrontés. Plus de 1000 personnes y ont participé. **ATS**